

EDF : la triple faute du gouvernement

Dans une tribune, publiée le 26 janvier, Tristan Foveau, secrétaire national à l'Écologie, au Dérèglement climatique et à la Biodiversité, et Alain Delmestre, secrétaire national à la Transition énergétique, dénoncent la triple faute du gouvernement vis-à-vis d'EDF.

Les directives européennes de 1996 et 2003, puis la loi du 9 août 2004, ont fait d'EDF, *Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)*, depuis 1946, une société anonyme à capitaux publics (à près de 84% de l'État).

Car, le système électrique est par nature un monopole intégré : les moyens de production (centrales nucléaires, photovoltaïques, barrages, etc.) et de distribution (le réseau), en raison des coûts de maintenance et d'investissement, de leur impact écologique sous-tendent une planification de long terme peu compatible avec les aléas du marché.

C'est donc afin de se conformer aux règles européennes qu'un mécanisme artificiel de mise en concurrence a dû être inventé : l'*Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh)*, mis en place en juillet 2011 par la loi NOME de 2010. Il oblige EDF à céder à ses concurrents un quart (aujourd'hui un tiers) de sa production nucléaire de l'époque (plafonné à 100 TWh/an) à un prix coûtant censé refléter le prix de production, soit 42 euros/MWh.

Cette libéralisation du système électrique était condamnée à l'échec. Quand les prix de marché sont bas, EDF vend à prix bas, quand les prix de marché sont élevés ou très élevés, EDF brade.

C'est bien une triple faute que le gouvernement commet : il ne tire pas les



La libéralisation était condamnée à l'échec

conséquences des failles de la libéralisation progressive des marchés de l'énergie, n'a pas anticipé les conséquences de ces failles, notamment pour les consommateurs, et enfin il fait preuve d'une incurie court-termiste et électoraliste vis-à-vis d'EDF, entreprise stratégique pour le pays.

En effet, quelle réforme de fond aura marqué le quinquennat d'Emmanuel Macron en matière énergétique ? Le projet *Hercule*, négocié secrètement avec Bruxelles puis abandonné au printemps 2021, devant une opposition unanime, prévoyait au contraire d'approfondir la libéralisation du marché de l'énergie.

À défaut de réforme de fond, le gouvernement fait peser sur EDF son manque d'anticipation politique en relevant le plafond annuel de l'*Arenh* de 100 TWh à 120 TWh ainsi que son tarif de 42 à 46,20 euros/MWh. Résultat de l'opération ? 8 milliards de pertes pour une entreprise qui supporte tous les coûts d'investissement, d'entretien du réseau, d'installation de nouveaux moyens de production... au bénéfice de l'ensemble du système électrique.

En définitive, s'il est indispensable de préserver le caractère public d'EDF, la libéralisation du marché électrique constitue plus largement un aléa insupportable pour les Français après la crise sanitaire et la crise économique.



Les fossoyeurs

Les conditions de vie des patients dans certains EHPAD sont tout simplement scandaleuses. Et les révélations du livre *Les fossoyeurs* appellent d'autres réactions, de la part du gouvernement, qu'une simple convocation du directeur général d'*Orpea* dans le bureau de la ministre chargée de l'Autonomie des personnes âgées.

Nous devons avoir le courage d'aborder la question de la dépendance dans toutes ses dimensions. En 2017, Emmanuel Macron a été, en partie, élu sur la promesse d'une grande loi dépendance. Et son quinquennat s'achève avec le livre de Victor Castanet.

Nous avons, comme dans bien d'autres domaines, perdu cinq ans. D'où l'importance de redoubler d'efforts pour embaucher et former du personnel dans les EHPAD. Mais aussi pour, systématiquement, prendre en compte l'intérêt des seniors dans les politiques publiques. Mais aussi, et surtout, donner du contenu à la cinquième branche de la sécurité sociale.

Priorité au travail

Annie Le Houérou

Anne Hidalgo veut redonner au travail toute sa valeur et redynamiser le dialogue social au sein des entreprises, nous explique Annie Le Houérou, sénatrice des Côtes d'Armor, qui a participé à l'élaboration du programme au sein du groupe d'experts pour la question du travail et de l'emploi.

Cap Finistère : Comment envisagez-vous les conférences salariales ?

Annie Le Houérou : Elles seront la suite logique de la principale proposition d'Anne Hidalgo qui consiste à augmenter, immédiatement, le SMIC de 15%, soit environ 200 euros par mois. Il s'agit là d'une juste reconnaissance des efforts des salariés depuis des années. Le travail doit payer et permettre de vivre dignement et les fruits de la croissance doivent être équitablement partagés. Les conférences salariales devront permettre aux partenaires sociaux, tant du côté des salariés que des chefs d'entreprises, de négocier alors que le quinquennat qui s'achève a surtout été marqué par une absence de dialogue social. Si le SMIC augmente de 15%, il faudra revoir toutes les grilles salariales.



Anne Hidalgo à la conserverie Furic

Cap Finistère : Anne Hidalgo s'engage à créer de nouveaux droits pour les travailleurs. Comment cela se traduira-t-il pour les salariés des petites entreprises ?

Annie Le Houérou : Il ne faut jamais oublier qu'Anne Hidalgo a été inspectrice du travail et que ces questions lui tiennent particulièrement à cœur. Nous voulons faciliter l'adhésion des salariés aux organisations syndicales. Les mesures à prendre doivent se discuter avec les syndicats : un crédit d'impôt pour les salariés syndiqués ? Une participation de l'État pour la cotisation ? Rien n'est décidé et le débat reste ouvert. Mais ce

quinquennat a été marqué par l'absence de concertation et nous voulons sortir de cette impasse. Il est urgent de redonner de la vigueur au dialogue social car ce sont bien les salariés qui font la force des entreprises et on a bien vu que les entreprises qui traversent le mieux la crise sont celles qui font vivre le dialogue social.

« Le travail doit permettre de vivre dignement. »

Un salarié sur trois travaille dans une TPE ou une PME. Ils ne disposent pas des mêmes droits que ceux des grandes entreprises. C'est pourquoi nous proposerons la mise en place de comités multi-entreprises à l'échelle de territoires, de manière à ce que les salariés isolés puissent aussi avoir accès aux avantages des comités d'entreprise en matière de mutuelles ou d'accès à la culture ou aux loisirs. Nous voulons également renforcer la place des salariés dans les conseils d'administration ou les conseils de surveillance.

Cap Finistère : Les travailleurs des plateformes réclament de nouvelles protections.

Annie Le Houérou : Le gouvernement tergiverse depuis des années et cherche à créer un troisième statut entre le salariat et l'indépendance, qui ne convainc personne. Pour nous, les travailleurs des plateformes sont de faux indépendants qui doivent bénéficier d'une présomption de salariat. Les socialistes ont toujours défendu cette position et un récent rapport de l'Union européenne va dans ce sens.

Cap Finistère : Comment parvenir enfin à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ?

Annie Le Houérou : Il est temps d'appliquer strictement la loi. Nous devons être plus coercitifs, accentuer les contrôles et diffuser la liste des entreprises qui ne respectent pas la loi. Des amendes sont prévues, appliquons-les ! Anne Hidalgo souhaite également inverser la charge de la preuve. Aujourd'hui, c'est à la salariée de démontrer qu'elle est victime de discrimination par rapport à ses collègues. Nous voulons désormais que l'entreprise soit obligée de démontrer qu'elle traite tous ses salariés

équitablement.

Mais nous ne serons pas dans le tout répressif. Pour favoriser l'égalité entre les mères et les pères, nous allons instaurer un congé de paternité de

seize semaines, dont six obligatoires pour les femmes et les hommes. Trop souvent, seules les mères prennent ce congé. Trop souvent, au sein du couple, la femme est la moins payée, donc c'est elle qui reste à la maison. Et certaines entreprises utilisent cet argument pour moins payer leurs salariées. Il faut casser cette spirale infernale.

Des négociations salariales seront aussi engagées pour revaloriser les salaires des métiers majoritairement féminins : métiers du soin, restauration, supermarchés. Métiers dans les secteurs pourtant dit « essentiels » pour le bon fonctionnement de notre société.

Cap Finistère : Et comment limiter les écarts de salaires dans les entreprises ?

Annie Le Houérou : Aujourd'hui, cet écart peut s'étendre de 1 à 80 et nous voulons le réduire de 1 à 20. Nous instaurerons un système de bonus-malus de manière à pénaliser les entreprises qui dépasseront cet écart.

« Nous augmenterons le SMIC de 15% soit 200 euros de plus par mois. »

Cap Finistère : Allons-nous engager une nouvelle étape dans la réduction du temps de travail ?

Annie Le Houérou : Nous n'engagerons pas de grande réforme et ne toucherons pas à la durée légale hebdomadaire. Cependant, nous soutiendrons toutes les initiatives qui viseront à réduire le temps de travail. Mais ce sont les entreprises et les salariés qui savent le mieux comment procéder. Les nouvelles formes d'organisation du travail, et en particulier le développement du télétravail, nécessiteront, de toutes façons, des négociations par branches. Il existe de multiples façons de réduire le temps de travail, notamment en créant des banques de temps, pour stocker les heures supplémentaires.



Un parcours qui doit nous inspirer

Paradoxalement, il a beaucoup été question de jeunesse lors de l'hommage que les socialistes du Haut-Trégor ont rendu à Tanguy Prigent, le 22 janvier. En effet, lorsqu'on retrace son parcours exceptionnel, on est tout de suite frappé par la précocité de son engagement, comme l'ont rappelé Maryse Tocquer, maire de Saint-Jean-du-Doigt, Georges Lostanlen et Jérôme Calmels, co-animateurs de la section du Haut-Trégor.



Maryse Tocquer maire de Saint-Jean-du-Doigt

En 1924, alors qu'il n'a que 15 ans, il crée la première section socialiste SFIO de Saint-Jean-du-Doigt. En 1935, il est élu conseiller général du canton de Lanmeur mais, parce qu'il est trop jeune de quatre jours, son élection est invalidée. Il fut naturellement réélu une fois l'âge requis et devint le plus jeune conseiller général du Finistère. La même année il est élu maire et le restera jusqu'en 1970.

L'année suivante, il se présente aux Législatives et devient, cette fois, le plus jeune élu du Front populaire.

En 1940, il fait partie des 80 parlementaires (53 députés et 27 sénateurs) qui refusent de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. **«Il le fait en sachant qu'il sera démis de tous ses mandats. Il avait parfaitement conscience des conséquences de son choix»**, a rappelé le sénateur Jean-Luc Fichet.

En 1944, c'est à la radio qu'il apprend sa nomination comme ministre de l'Agriculture dans le gouvernement du Général de Gaulle. Sous le pseudonyme de Jacques Le Ru, il joua un rôle important dans le réseau de résistance *Libé Nord*, de 1943 à 1944, notamment comme agent de liaison, au début, avant de participer aux maquis du Nord Finistère.

Si on retient surtout son action en faveur des agriculteurs, avec la fameuse loi sur le fermage, il ne faut pas oublier que Tanguy Prigent a, tout au long de sa vie, été un militant de l'éducation populaire. Cultivateur, il a aussi été journaliste, écrivant régulièrement dans *Le Breton socialiste* et créant même le journal *Résistance paysanne*, pendant la guerre. **«Il fut à l'origine des foyers ruraux»**, a rappelé Jérôme Calmels qui a insisté sur l'importance que Tanguy Prigent accordait à l'éducation populaire, à l'émancipation par le savoir et la culture.

Dans *Le Breton socialiste* du 3 décembre 1933, le jeune socialiste qu'il était à l'époque résumait ainsi son idéal : **«Ce que nous voulons ? Vivre. Vivre décemment, vivre complètement par le corps et par l'esprit. Manger à notre faim, voir s'éloigner le spectre de la misère et avoir la possibilité de nous perfectionner par l'instruction, la lecture, accéder au vaste domaine de la pensée, connaître à notre tour les satisfactions idéales de l'esprit.»**

«Aujourd'hui aussi il y a des combats à mener pour la dignité des agriculteurs.»

Il a aussi été question d'union de la Gauche puisque des représentants du PCF, d'EELV et de Génération.s étaient présents et que l'UDB avait fait savoir qu'elle s'associait à l'hommage. Tanguy Prigent était si profondément agriculteur qu'on se sent toujours obligé de le présenter comme le ministre paysan. Mais quand un banquier ou un avocat devient ministre personne ne songe à parler du banquier ministre ou de l'avocat ministre.



Jean-Luc Fichet sénateur du Finistère

«Aujourd'hui, Tanguy Prigent mènerait des combats pour la dignité des cultivateurs», a insisté Jean-Luc Fichet. **«Il ne faut pas oublier que les**

combats qu'a mené Tanguy Prigent ont été des combats violents. N'oublions pas qu'il est mort seul.»

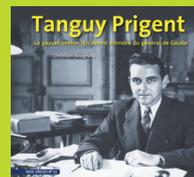


Un hommage pour un parcours exceptionnel

Au-delà de la personnalité de Tanguy Prigent, c'est à ses combats que le sénateur a voulu rendre hommage. Car les combats pour la dignité dépassent les militants qui les portent. **«Aujourd'hui, vendre une baguette à 29 centimes ou un kilo de porc à 2 euros, c'est porter atteinte au monde agricole. C'est très grave. Oui ça satisfait le consommateur. Mais on remet des gens dans la précarité, puisque toute la chaîne de production est pénalisée. Et on est obligé de se demander où est Tanguy Prigent pour empêcher la spéculation et permettre à chacun de gagner sa vie et d'avoir un pouvoir d'achat correct.»**

Pour aller plus loin

Christian Bougeard vient de publier aux éditions *Coop Breizh* la collection *Bleue de Skol Vreizh* : n°77 une biographie intitulée *Tanguy Prigent* et sous-titrée *«Le paysan breton qui devint ministre du Général de Gaulle»*.



Cet ouvrage retrace toutes les facettes, et elles sont nombreuses, de la vie de Tanguy Prigent : de ses engagements syndicaux agricoles à ses combats politiques, pour le Front Populaire, contre le fascisme ou pour la paix en Algérie.

Des rues, des boulevards, des places voire des collèges, comme à Saint-Martin-des-Champs, portent son nom. Mais tout le monde se souvient-il de ce grand personnage, décédé il y a un peu plus de 50 ans ?

Autodidacte, il ne possédait que son certificat d'études primaires. Il a pourtant, par la force de ses convictions, joué un rôle de premier plan.

Agenda

10 avril

Premier tour de la
Présidentielle.

24 avril

Second tour de la
Présidentielle.

Retrouvez-nous sur



Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1380 - Vendredi 4 février 2022
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication :
Yves FORMENTIN-MORY
Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année
Adhérents : 25 euros
Non adhérents : 35 euros

Chèque à l'ordre de :
ADFFFP

L'invité de la semaine

Pour une fiscalité juste

Christian Eckert

Alors qu'Emmanuel Macron a été le Président des très riches, Anne Hidalgo sera la Présidente de la justice fiscale. Christian Eckert, ancien ministre du Budget, nous explique comment la candidate entend faire participer les plus aisés à l'effort collectif.

Cap Finistère : Quel jugement portes-tu sur le bilan fiscal d'Emmanuel Macron ?

Christian Eckert : Je crois que dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, le Covid a bon dos. Car la dérive budgétaire ne date pas de la crise sanitaire et ne s'explique pas uniquement par le « quoi qu'il en coûte ». Elle avait commencé bien avant, pendant la crise des gilets jaunes lorsque le gouvernement a décidé, ou avait été obligé, de réduire les cotisations sociales. Normalement, lorsque l'État allège les cotisations sociales, il doit les compenser auprès de la sécurité sociale. Simone Veil avait d'ailleurs fait voter une loi pour que ça soit obligatoire. Jusqu'à ce que Gérald Darmanin, ministre du Budget à l'époque, annonce qu'elle ne serait pas respectée et que l'État ne compenserait pas les baisses de cotisations. Ce qui représente plusieurs milliards d'euros pour la sécurité sociale. Je rappelle que les comptes de la sécu étaient quasiment revenus à l'équilibre à la fin du quinquennat de François Hollande. Le gouvernement a beau jeu après d'annoncer qu'il est obligé de fermer des lits dans les hôpitaux.

À ce sujet, on peut être particulièrement inquiet quand on regarde, par exemple, le projet de Valérie Pécresse, qui, elle aussi annonce des baisses de cotisations qui ne manqueront pas d'aggraver le déficit de la sécurité sociale. Et on sait bien que c'est pour, ensuite, faire encore plus appel au secteur privé.

De plus, supprimer l'ISF et sortir avec la flat-tax les revenus du capital du barème de l'impôt est le signe d'une politique fiscale sur mesure pour les plus fortunés. Les dividendes sont, aujourd'hui, moins imposés que les premiers euros imposables des salariés !

Cap Finistère : En quoi consiste l'ISF climat que propose Anne Hidalgo ?

Christian Eckert : Il s'agit de rétablir l'impôt sur la fortune supprimé par Emmanuel Macron. Dans la grande majorité des cas, les impôts ne sont pas « fléchés » pour une dépense précise. Leur produit n'est pas affecté. Pour l'ISF climatique, nous faisons une exception. Nous rétablissons l'ISF, tel qu'il existait avant 2017, sur l'ensemble du patrimoine. Il devrait rapporter entre

4 et 5 milliards d'euros. Et nous les affectons vers deux types de dépenses : d'une part, pour renforcer les investissements dans le domaine de la transition énergétique et d'autre part pour accompagner les ménages les plus modestes à changer de véhicule, de mode de chauffage ou à isoler leur habitation.



Cap Finistère : La question des successions revient dans le débat à l'occasion de cette Présidentielle.

Christian Eckert : C'est une question très sensible puisqu'elle touche les gens lorsque survient un décès. D'abord, il faut rappeler que la plupart des successions sont déjà dispensées de droits. Même pour des successions modestes en ligne directe, les ayants droits doivent s'acquitter d'honoraires auprès du notaire et de diverses taxes mais il ne s'agit pas d'impôt sur les successions même s'il est vrai qu'on peut rapidement arriver à plusieurs milliers d'euros.

La question revient dans le débat parce que les héritages perpétuent les inégalités et que des économistes comme Thomas Piketty ont travaillé sur ce sujet. Nous ne toucherons pas aux petites ou aux moyennes successions, en-dessous de 2 millions, et nous allons même augmenter le nombre de personnes exonérées. Nous ne toucherons pas à l'assurance vie. En revanche, nous voulons taxer, de manière progressive, les grosses successions de plusieurs millions d'euros.

Cap Finistère : La lutte contre la fraude fiscale doit aussi permettre d'augmenter les recettes de l'État.

Christian Eckert : La fraude fiscale concerne surtout les entreprises. Nous prévoyons d'en récupérer 6 milliards. En ce qui concerne les multinationales, l'accord sur une taxation à 15% est un premier pas, en sachant, qu'à l'origine, Jo Biden souhaitait un taux de 21%. Mais il faut envisager d'aller plus loin au nom du principe selon lequel les impôts doivent être acquittés dans les pays où ont été réalisés les profits.

Pour la France, les fraudes touchent aussi à la TVA. Les particuliers peuvent aussi frauder. Il faut donc renforcer les moyens de contrôle. Les services du ministère des Finances sont assez performants et ont réalisé de gros progrès depuis dix ans. Mais, comme toujours, les fraudeurs ont une capacité d'imagination sans limite lorsqu'il s'agit de ne pas payer ce qu'ils doivent et ont, en général, un coup d'avance.